FONDATION
Abbé Pierre

La Fondation en quelques mots…

Fondée par l'Abbé Pierre pour lutter contre le mal-logement et la grande précarité.

Reconnue d'utilité publique en 1992.

Indépendante, elle ne perçoit pas de subventions publiques, elle agit grâce aux dons des particuliers et parfois d'entreprises.

Environ 200 salariés et bénévoles.

Un réseau d'agences régionales pour aider les plus démunis partout sur le territoire.

NOS PRINCIPALES MISSIONS

1.

Accueillir et Accompagner les personnes en difficulté, dans ses accueils de jour et ses Pensions de famille.

2.

Financer plus de 450 associations par an qui luttent contre la pauvreté.

3.

Interpeller les pouvoirs publics et sensibiliser sur la précarité, et plus précisément, sur le mal-logement.

Depuis le début de la crise sanitaire…

La Fondation a mis en place un fonds d'urgence. Grâce à la générosité de ses donateurs, près de **6,5 millions d'euros** ont pu être redistribués à **330 000** personnes précarisées du fait de la crise. **250 000 chèques-services** ont été distribués sur tout le territoire.

Des centaines de projets, en France et à l'international, ont pu être menés, notamment pour répondre à l'urgence sociale : aide alimentaire, mise à l'abri de personnes sans-abris, accès l'hygiène, maraudes.

FONDATION
Abbé Pierre

PRÉSENTATION
PROJET ABBÉ ROAD

1. LE MAL LOGEMENT ET LES JEUNES

LES JEUNES: PREMIÈRES VICTIMES DU MAL-LOGEMENT

25 % des personnes accueillies dans des centres d'hébergement d'urgence sont des jeunes.

36 % des 18-34 ans de retour chez leurs parents, reviennent par contrainte.

32 % des 18-34 ans hébergés par leurs parents ont un emploi ou sont en apprentissage rémunéré (soit près de 1,5 millions de personnes).

PART DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT SELON L' ÂGE

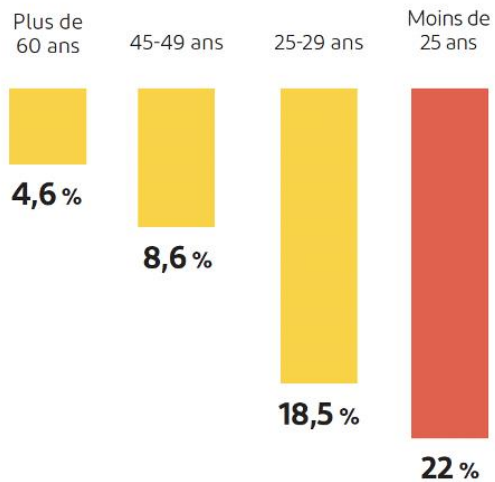

2. LE CONCEPT ABBÉ ROAD

3. LES BÉNÉVOLES

4. LE LOGEMENT INSALUBRE

4. LE LOGEMENT INSALUBRE

Surface et volume insuffisants
Le logement doit disposer au moins d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 m² et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 m³.

Éclairement insuffisant
Les pièces principales, doivent bénéficier d'un éclairement naturel suffisant et d'un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.

Défaut de ventilation
Les dispositifs d'ouverture et de ventilation des logements doivent permettre un renouvellement de l'air adapté aux besoins d'une occupation normale du logement et au fonctionnement des équipements.

Peintures au plomb dégradées
La nature et l'état de conservation et d'entretien des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements du logement ne doivent pas présenter de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires.

Installation électrique dangereuse
Les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude doivent être conformes aux normes de sécurité définies par les lois et règlements et doivent être en bon état d'usage et de fonctionnement.

...

4. LE LOGEMENT INSALUBRE

5. LE GUIDE DU LOGEMENT DES JEUNES

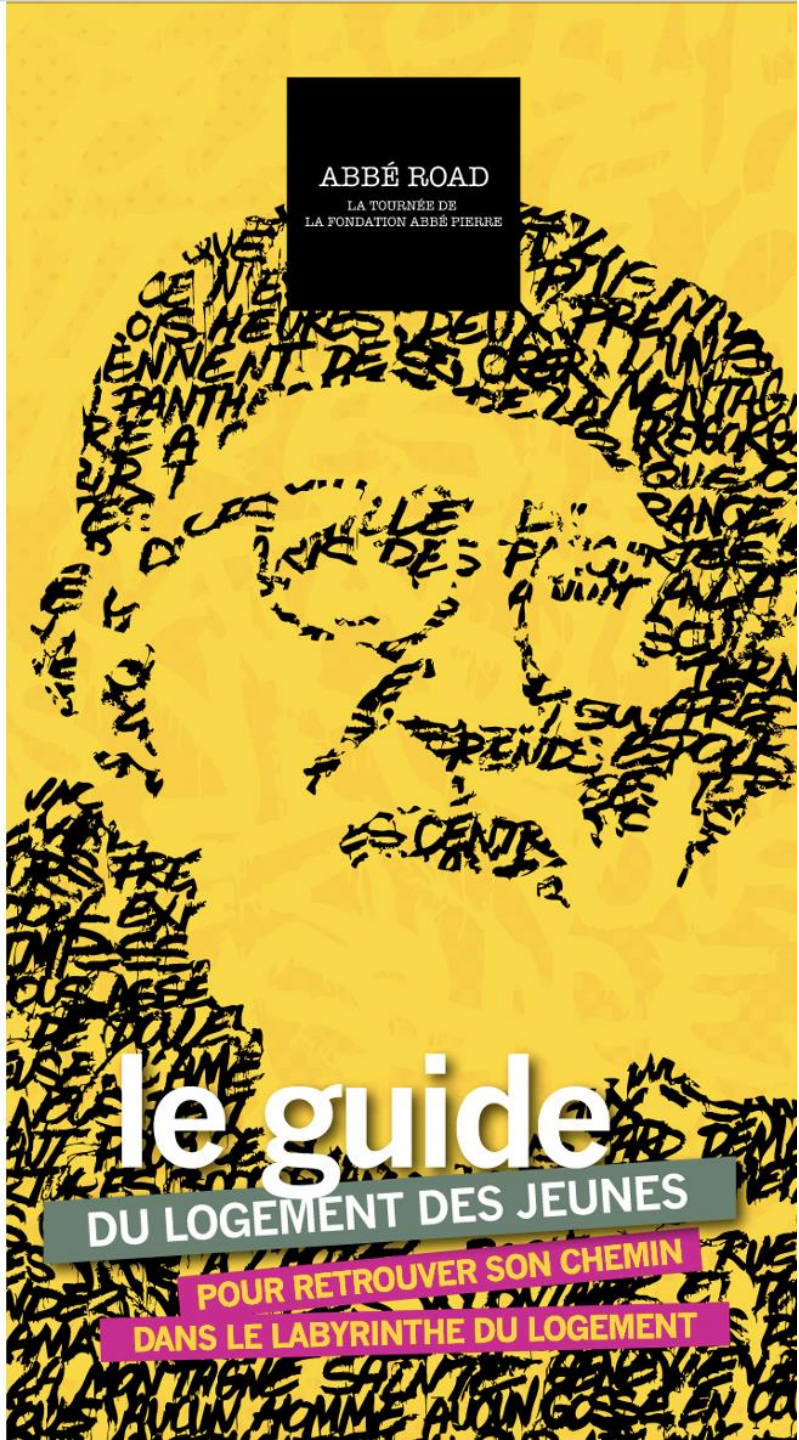

JE SUIS EN SITUATION D'URGENCE

Quelle que soit la situation, quelles qu'en soient les raisons, quelle que soit la saison, il existe des solutions d'urgence qui peuvent vous aider, vous orienter.
Si vous êtes en situation de grande précarité ou d'errance, ne restez pas isolé. Pour éviter que les problèmes s'accumulent, il est très important de vous rapprocher dès que possible des services sociaux et des associations qui sauront vous proposer les dispositifs les plus adaptés à votre situation et vous aider à trouver un logement, à prendre soin de vous, à vous nourrir et vous soigner. Les conseils qui suivent peuvent également vous être utiles pour accompagner ou simplement aider une personne dans cette situation.

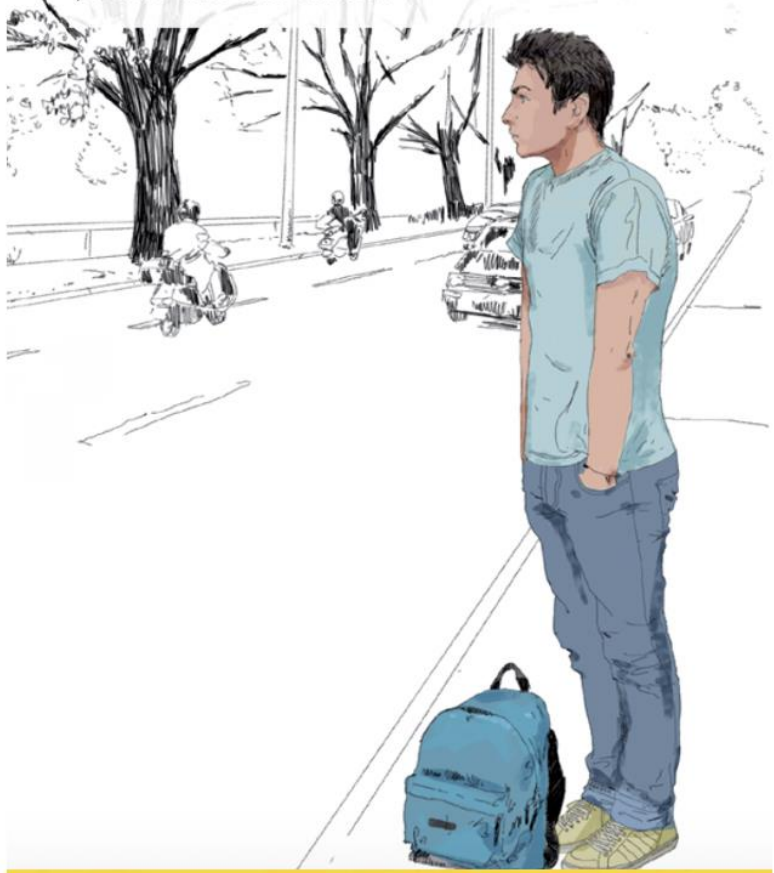

JE DORS DEHORS

115 - LE SAMU SOCIAL

C'est le numéro à retenir pour toutes les situations d'urgence. Si vous êtes dans la rue, sans logement, ni solution, appelez le 115. Un conseiller vous orientera vers un centre d'hébergement d'urgence ou une solution adaptée dans votre région, il vous renseignera également sur l'accès aux soins et à l'hygiène, l'aide alimentaire et les services sociaux.
C'est un numéro vert, gratuit et accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, même à partir d'une cabine sans carte téléphonique.

LES SERVICES SOCIAUX

Dans chaque ville, en mairie, vous pouvez être orienté vers les services d'aides sociales existants. Après prise de rendez-vous, un travailleur social peut faire avec vous le point sur votre situation et vous accompagner vers les solutions de proximité disponibles : centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyers, associations... Ces interlocuteurs vous informeront aussi sur les aides financières dont vous pourrez bénéficier.

DISPOSITIFS D'URGENCE DANS TOUS LES CROUS

Si vous êtes étudiant, les CROUS peuvent proposer des dispositifs d'urgence pour les étudiants qui sont dans une situation particulièrement difficile. Il faut s'adresser à l'assistante sociale du CROUS de votre ville. Plus d'infos et contacts sur www.cnous.fr (rubrique Aides sociales).

LES BOUTIQUES SOLIDARITÉ DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE

Les Boutiques Solidarité sont des accueils de jour qui assurent une écoute et une orientation. Vous pouvez vous tourner vers elles pour trouver une solution adaptée à votre situation.
Plus de renseignements au 01 55 56 37 00.

AUTRES LIEUX D'ÉCOUTE ET DE CONSEIL :

Fil Santé Jeunes » 0 800 235 236
Croix Rouge écoute » 0 800 858 858

JE SUIS EXPULSÉ(E)

Une expulsion ne peut être prononcée que par une décision de justice et seuls trois motifs l'autorisent : votre propriétaire souhaite vendre le logement que vous occupez, il souhaite y habiter ou y faire habiter un membre de sa famille ou il dispose d'un motif légitime et sérieux : défaut de paiement des loyers, des charges ou du dépôt de garantie, défaut d'assurance habitation ou troubles du voisinage.

AVANT LA PROCÉDURE

La première chose à faire est de tenter de trouver un arrangement avec votre propriétaire, s'il s'agit de problèmes de loyers impayés, envisagez un étalement de la dette. Mais surtout ne laissez pas la situation s'enliser et vous échapper, dès le premier impayé de loyer, vous pouvez contacter gratuitement la ligne dédiée de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) : SOS Impayés de loyers au 0805 16 00 75.

SI LA PROCÉDURE D'EXPULSION EST LANCÉE

Un locataire ne peut être expulsé qu'après une décision du tribunal et après signification par un huissier d'un commandement de libérer les lieux. L'expulsion elle-même ne peut intervenir qu'à l'issue d'un délai de deux mois suivant ce commandement. Mais avant cette décision du tribunal, vous allez recevoir une assignation qui vous préviendra de la date de l'audience. Il faut vous y rendre, ou vous y faire représenter, pour exprimer votre bonne foi et tenter de trouver les solutions les plus adaptées pour éviter l'expulsion. Sachez qu'avant l'audience, l'huissier en charge de votre cas aura informé le préfet, celui-ci peut alors saisir les services sociaux qui envisageront avec vous les aides auxquelles vous avez droit.

QUE FAIRE APRÈS UN JUGEMENT D'EXPULSION ?

Il est important de poursuivre le paiement du loyer malgré tout, et d'engager une recherche de logement. Par ailleurs vous pouvez saisir le juge de l'exécution, qui pourra vous accorder des délais supplémentaires pour quitter les lieux.
Dans tous les cas, faites-vous accompagner par une association de défense des locataires, l'aide juridictionnelle ou le service dédié de la Fondation Abbé Pierre.

6. ENGAGEMENT DES FESTIVALIERS

7. DEPUIS 2014...

QUELQUES CHIFFRES SUR LES 5 PREMIÈRES TOURNÉES

54 950 ENGAGEMENTS

PÉTITIONS, VOTES, PHOTOS... LES FESTIVALIERS S'ENGAGENT AUX CÔTÉS DE LA FONDATION

21 588 km PARCOURUS

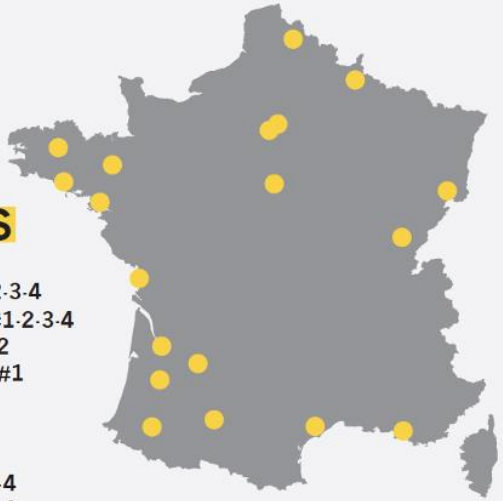

30 MANIFESTATIONS

Garorock, Marmande (47) · **AR#1·2·4**
Les Eurockéennes,Belfort (90) · **AR#1·2·3·4**
Les Francofolies, La Rochelle (17) · **AR#1·2·3·4**
Emmaüs Lescar-Pau, Lescar (64) · **AR#2**
Les Vieilles Charrues, Carhaix (29) · **AR#1**
Jazz in Marciac, Marciac (32) · **AR#1**
Les Interceltiques, Lorient (56) · **AR#1**
No Logo Festival, Luxey (40) · **AR#1**
Rock en Seine, Saint-Cloud (92) · **AR#1·4**
Reggae Sun Ska, Bordeaux (33) · **AR#2·4**
Cabaret Vert, Charleville-Mézières (08) · **AR#2**
La Fête de l'Huma, La Courneuve (93) · **AR#1·2·4**
Braderie de Lille, Lille (59) · **AR#1·2·4**
Festival Tam Tam, Rennes (35) · **AR#4**
Fiesta des Suds, Marseille (13) · **AR#3**
Semaine du logement des jeunes, Montpellier (34) · **AR#2**
Printemps de Bourges (18) · **AR#5**

3 835 000 FESTIVALIERS

AYANT VU LA FONDATION ABBÉ PIERRE SUR LE TERRAIN.

ENVIRON **214 000** PERSONNES RENCONTRÉES,

ET PLUS DE **125 334** PERSONNES AYANT VISITÉ LE BUS ABBÉ ROAD.

8. LE CONCERT

QUELQUES CHIFFRES SUR LES 5 PREMIERS CONCERTS

5 CONCERTS À LA CIGALE, AVEC **5 400** SPECTATEURS...

...ET DES ARTISTES URBAINS TOUJOURS PLUS NOMBREUX À S'ENGAGER

AFFICHE CONCERT **2018**

AFFICHE CONCERT **2017**

AFFICHE CONCERT **2016**

AFFICHE CONCERT **2015**

AFFICHE CONCERT **2014**

FONDATION Abbé Pierre

PRÉSENTATION
SOS TAUDIS

1. LES GRANDS PRINCIPES

Sortir d'une situation de mal logement par la réalisation de travaux...

...par le soutien financier pour limiter le reste à charge des propriétaires occupants dans leur projet de travaux.

L'intérêt des ménages doit guider l'instruction...

...car les personnes les plus vulnérables sont au centre des préoccupations de la Fondation.

2. UN TRAVAIL PARTENARIAL

Fondation Abbé Pierre

Instruit/questionne le projet et fait valider le soutien financier

Organisme partenaire

Perçoit la subvention et paye les entreprises mandatées et accompagne le ménage

Ménage

Bénéficiaire du projet de travaux

2. UN TRAVAIL PARTENARIAL

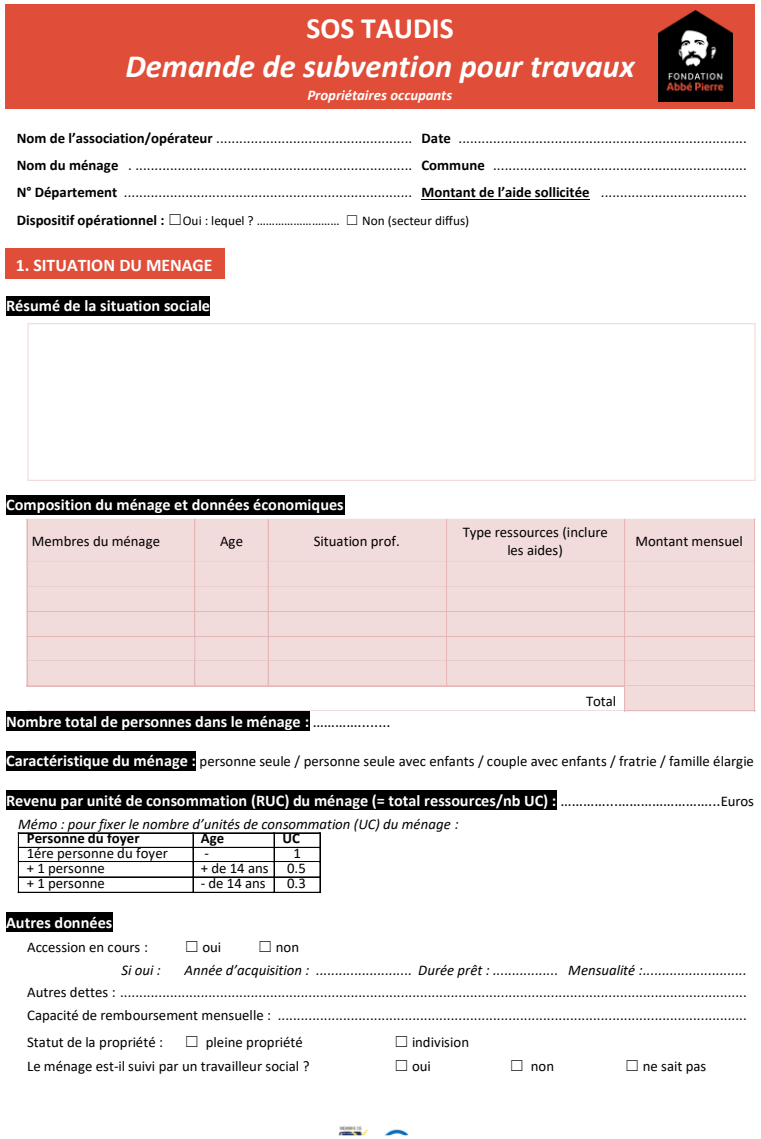

SOS TAUDIS

Demande de subvention pour travaux

Propriétaires occupants

FONDATION Abbé Pierre

Nom de l'association/opérateur ..... **Date** .....

Nom du ménage . ..... **Commune** .....

N° Département ..... **Montant de l'aide sollicitée** .....

Dispositif opérationnel : ☐Oui : lequel ? ..... ☐ Non (secteur diffus)

1. SITUATION DU MENAGE

Résumé de la situation sociale

Composition du ménage et données économiques

Membres du ménage	Age	Situation prof.	Type ressources (inclure les aides)	Montant mensuel
			Total	

Nombre total de personnes dans le ménage : .....

Caractéristique du ménage : personne seule / personne seule avec enfants / couple avec enfants / fratrie / famille élargie

Revenu par unité de consommation (RUC) du ménage (= total ressources/nb UC) : .....Euros

Mémo : pour fixer le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage :

Personne du foyer	Age	UC
1ère personne du foyer	-	1
+ 1 personne	+ de 14 ans	0.5
+ 1 personne	- de 14 ans	0.3

Autres données

Accession en cours : ☐ oui ☐ non

Si oui : Année d'acquisition : ..... *Durée prêt :* ..... *Mensualité :*.....

Autres dettes : .....

Capacité de remboursement mensuelle : .....

Statut de la propriété : ☐ pleine propriété ☐ indivision

Le ménage est-il suivi par un travailleur social ? ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas

- Fiche SOS Taudis
- Diagnostic de logement
- DPE/audit énergétique
- Photos
- Note sociale
- Arrêté d'insalubrité, de péril
- Tout autre élément permettant d'appréhender le projet

3. LES MÉNAGES

Propriétaires occupants précaires

- ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour faire des travaux
- dont la situation sociale et familiale est généralement fragile

Situation professionnelle des personnes

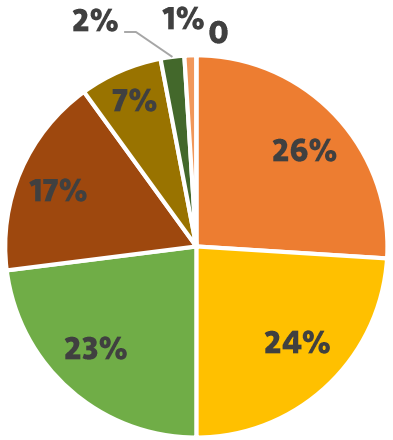

- Etudiant (écolier, collégien, lycéen, étudiant)
- Sans emploi
- Retraité
- En emploi
- Invalide
- Congés maladie/paternité/maternité
- En formation
- Autre

Les types de ressources

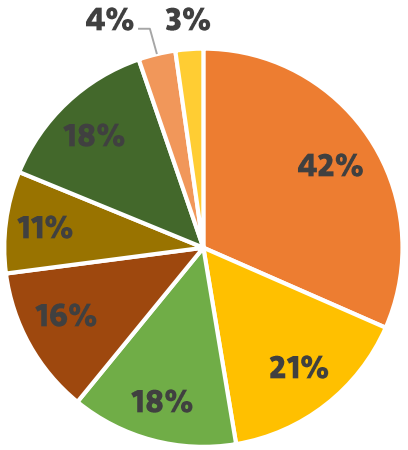

- Pension de retraite ou complémentaire retraite
- Salaire
- RSA
- Prestations sociales
- Assédic/Pôle emploi
- AAH ou Pension d'invalidité
- Revenu d'exploitation agricole/MSA
- Autres

4. LES PROJETS SOUTENUS

- ❑ Habitat indigne : travaux lourds, sortie d'insalubrité
- ❑ Précarité énergétique : travaux de rénovation thermique
- ❑ Travaux d'amélioration ou de mise en sécurité

4. LES PROJETS SOUTENUS

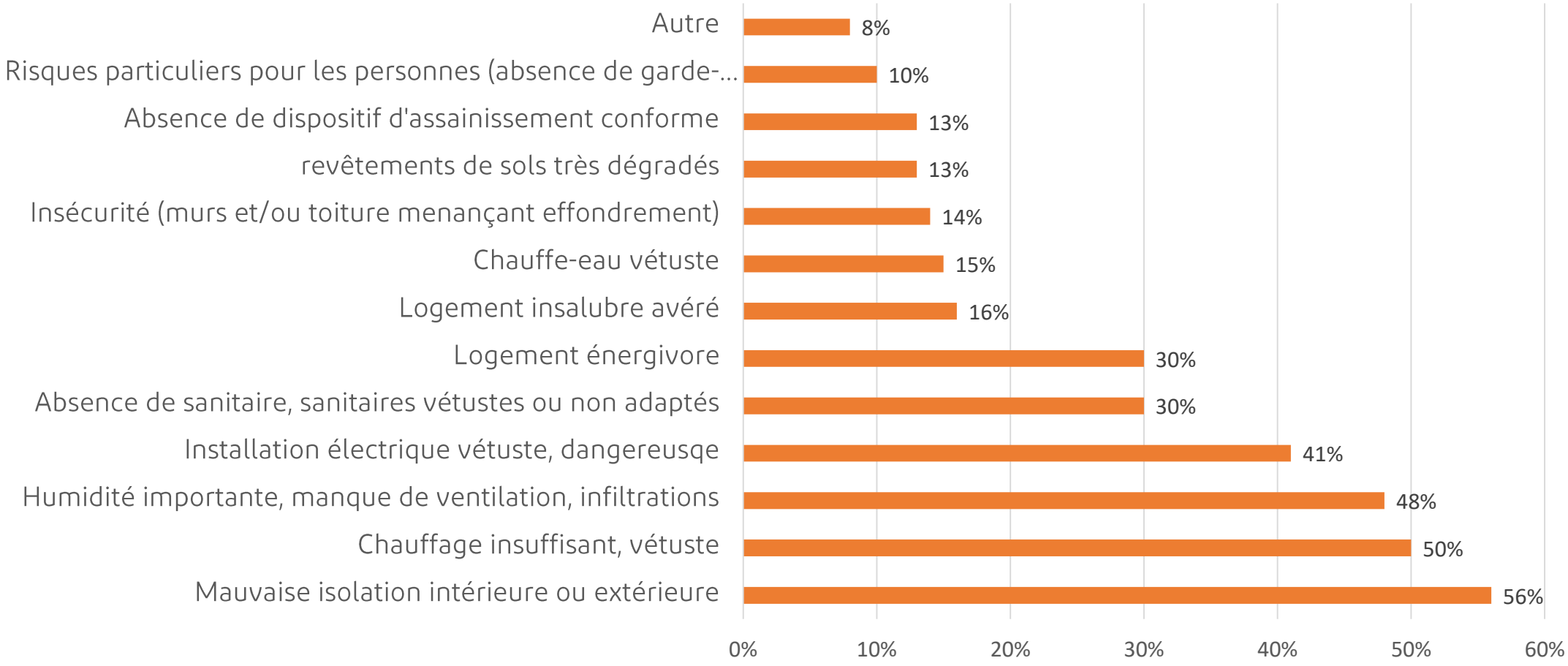

5. UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET COMPLÉMENTAIRE

- Le soutien à travers SOS Taudis vient compenser l'absence ou l'insuffisance de participation personnelle

- Elle vient en complément et non en substitution des dispositifs d'aide publics

- Une aide exceptionnelle dont l'attribution se décide au cas par cas

6. UN SECTEUR LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- ❑ Incurie/Diogène
- ❑ Copropriété
- ❑ Habitat précaire
- ❑ ARA/Travaux de finition
- ❑ Accès aux droits liés à l'habitat indigne

POUR EN SAVOIR PLUS

Lutter contre l'habitat indigne avec SOS Taudis
https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/lutter-contre-lhabitat-indigne/sos-taudis